

RCS : ANGERS  
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00172  
Numéro SIREN : 321 943 698  
Nom ou dénomination : GESCO

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2023 sous le numéro de dépôt 2901

# GESCO

Société par Actions Simplifiée au capital de 392 000 euros

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 13 février,  
A 14 h 00,

Les associés de la société GESCO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 81, rue des Ponts de Cé, 49000 ANGERS, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François BOISRAMÉ, en sa qualité de Président de la société PG, Présidente de la Société.

Madame Sandrine FLEURY, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.918 actions sur les 3.920 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au **31 août 2022**,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 août 2022** et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Remplacement des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### EXTRAITS

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

Les mandats de Madame Sandrine FLEURY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société RBA, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler ces mandats et de nommer :

- la société RBA, domiciliée à FONDETTES (Indre et Loire) 1, rue Le Corbusier, BP 7, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- pour un mandat de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2028.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

---

*Extraits certifiés conformes  
au Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire annuelle  
du 13 février 2023*

Société P.G.  
Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a smaller 'F' or similar character.